

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Bagnères-de-Bigorre

Introduction

Depuis 2014 plusieurs associations collaborent avec la Ville et la CCHB pour promouvoir les mobilités actives.

Elles ont construit un cahier de propositions en 2018 : <https://mobilitedouce65.wordpress.com/>

Cela a permis de contribuer au Plan de Mobilités Actives de la Ville de Bagnères :

<https://frama.link/PMAB2B>

et au Plan Global de Déplacement de la CCHB en 2019 : http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/IMG/pdf/pgd-cchb-17sept_2019.pdf

Il reste désormais à mettre en oeuvre les actions projetée !

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 2 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 50000 euros

Action n°2 :

Affecter 10000 €/an du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : * Bvd de l'Adour

* vers Clair-Vallon

* en direction de Gerde et Pouzac

* en direction du Haut de la Côte

Action n°5 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Entre Montgaillard et Campan

Action n°6 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines En particulier entre Montgaillard-Trébons-Pouzac-Bagnères-Gerde-Asté-Beaudéan-Campan.

Mais aussi en direction de Cieutat/Tournay/Bonnemazon.

Action n°7 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Proposer une passerelle vélo pour relier Beaudéan au routes rives droites de l'Adour et éviter ainsi d'emprunter la départementale.

Action n°8 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**Action n°9 :**

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. * éviter le transit à Clair-Vallon, d'autant que les véhicules y circulent très vite.

* éviter le transit Rue Gambetta, devant l'hôpital alors que les trottoirs sont étroits et peu praticables.

* éviter le transit rue de la République : la fermeture de la rue pendant plusieurs mois a montré que son transit n'est pas indispensable.

* éviter le transit rue de Lorry. C'est une rue très empruntée par les piétons pour traverser l'Adour. Or les trottoirs sont trop étroits, inconfortables et les voitures ne laissent pas la priorité aux piétons.

Action n°10 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viarie a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°11 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. * Promouvoir les Zones 30 dans les quartiers résidentiels en concertation avec les habitants.

* Promouvoir les Zones de Rencontres (avec priorité aux piétons) dans les rues trop étroites de Bagnères (et des bourgs).

Action n°12 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Action n°13 :

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment en centre ville, mais aussi dans les quartiers résidentiels.

Action n°14 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°15 :

Étendre la zone de stationnement payant. Créer des zones concentriques pour encourager le stationnement plutôt en entrée de ville, sur les quais, aux vignaux, et hors centre ville. Pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Action n°16 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Encourager - à l'aide des panneaux indicateurs "Parking gratuits -centre ville à 3min à pied"- les automobilistes à se garer sur les quais, aux Vignaux, à la gare, devant le stade et à la halle au grains afin de réduire les besoins de stationnement et le trafic en centre ville.

** Le parking de la Gare pourrait être plus capacitare. Il y a beaucoup de place perdue. Peut être penser à le modifier ?*

** Sur les quais proposer plus de stationnement en épi inversé : actuellement la chaussée est trop large.*

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°17 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé A la gare et ailleurs dans la ville, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°18 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°19 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Action n°20 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°21 :

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Action n°22 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Très important par exemple sur les Coustous où des camionnettes cachent fréquemment la visibilité. Les places vélos devant les passages piétons élimineraient cette source d'accidents potentiels.

Action n°23 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°24 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°25 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°26 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°27 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo et/ou à pied.

Action n°28 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°29 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°30 :

Créer une "journée sans voiture". Relancer la "journée sans voiture" pour donner une suite aux éditions de 2015 et 2016.

Action n°31 :

Créer une "fête du vélo".